



Le réseau INFOBEST vous souhaite une bonne nouvelle année 2016 !

SOMMAIRE

EUROPE

1. Instauration par l'Union européenne du droit à un compte de paiement de base
2. Les Pays-Bas assurent la présidence du Conseil de l'Union européenne

FRANCE

1. Elections régionales 2015
2. CCI Alsace : Chiffres-clés de 2015

ALLEMAGNE

1. Augmentation des tarifs postaux au 01.01.2016
2. Changement des plafonds de calcul des cotisations maladie et retraite

TRANSFRONTALIER

1. Ratification de l'avenant à la convention fiscale conclue entre la France et l'Allemagne en vue d'éviter les doubles impositions
2. Salon Régional Formation Emploi in Colmar
3. Canton de Bâle-Ville assure la présidence de la Conférence du Rhin Supérieur en 2016
4. Nouvelle brochure de la Conférence du Rhin Supérieur consacrée à la coopération transfrontalière
5. Nouveau site INTERREG V Rhin Supérieur

INFOBEST

Nouveau site internet du réseau INFOBEST

INFOBEST Vogelgrun/Breisach

1. 2016 : Organisation de deux Journées d'Information Transfrontalière pour les 20 ans d'INFOBEST
2. Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald : réélection de la Landrätin
3. Recensement de la population 2016 – traduction des formulaires en allemand
4. Permanences au 1er semestre 2016

Permanences du réseau INFOBEST

EUROPE

A PARTIR DU 01.01.2016 LES PAYS-BAS ASSURENT LA PRESIDENCE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE

Du 1er janvier au 30 juin 2016 les Pays-Bas assureront la présidence du Conseil de l'Union européenne. Le Conseil de l'Union européenne est l'institution représentant les gouvernements des Etats membres. Les ministres des Etats membres s'y rencontrent pour adopter des lois et coordonner les politiques à mener dans les différents domaines. Chaque Etat membre exerce la présidence à tour de rôle pour une durée de six mois. Durant cette période, l'Etat assurant la présidence préside les réunions à tous les niveaux du Conseil et garantit la continuité des travaux.

Les Pays-Bas succèdent au Luxembourg, qui a assuré la présidence de juillet à décembre 2015. Les Pays-Bas assureront cette fonction pour la 12ième fois. Le mot d'ordre de leur présidence est la promotion d'une Union centrée sur l'essentiel, qui encourage l'innovation et la création d'emplois, et qui place ses citoyens au cœur de ses activités. Quatre thèmes seront plus particulièrement au cœur des priorités de cette présidence : migration et sécurité internationale, innovation et emploi, la stabilité financière et la zone euro ainsi qu'une politique climatique et énergétique durable.



Afin d'assurer la continuité des travaux menés, les trois Etats membres assurant successivement la présidence du Conseil de l'Union européenne collaborent étroitement entre eux (système de trio). Les trois Etats définissent des objectifs à long terme et fixent un agenda pour les grandes questions qui seront traitées par le Conseil de l'Union européenne au cours des 18 mois de présidence de ces trois pays. Sur la base de ce programme, chacun des trois pays élabore son propre programme semestriel. Les Etats partenaires des Pays-Bas sont la Slovaquie (2ième semestre 2016) et Malte (1er semestre 2017).

Informations complémentaires sur le site officiel de la présidence néerlandaise du Conseil : <http://deutsch.eu2016.nl/>

Source (logo) : <http://deutsch.eu2016.nl/dokumente/publicaties/2015/12/14/first-general-media-note>

INSTAURATION PAR L'UNION EUROPEENNE DU DROIT A UN COMPTE DE PAIEMENT DE BASE

Le Parlement européen a voté en avril 2014 un droit à un compte de paiement de base pour tous les citoyens de l'Union européenne (UE), même s'ils n'ont pas de domicile fixe. L'accès au compte de paiement de base doit permettre aux citoyens de participer pleinement à la vie économique et sociale de la société.

Ce compte de paiement est assorti de prestations de base : il permet le dépôt et le retrait d'argent, les virements au sein de l'UE ainsi que les paiements par carte ou en ligne. Les clients pourront exécuter un nombre illimité d'opérations, à titre gratuit ou à un prix raisonnable. Les Etats membres pourront autoriser ou non le découvert sur les comptes de paiement de base. Les Etats membres doivent encore approuver formellement ces nouvelles dispositions. Ils disposeront ensuite de 24 mois pour les transposer en droit national.

Informations complémentaires dans le communiqué de presse du Parlement européen : www.europarl.europa.eu/news/fr/news-room/20140411IPR43466/Un-compte-bancaire-accessible-%C3%A0-tous

En Allemagne, la loi instaurant le droit au compte devrait entrer en vigueur le 1er janvier 2016. Plus d'informations : www.bundesregierung.de/Content/DE/Artikel/2015/10/2015-10-28-recht-auf-ein-konto-fuer-jedermann.htm

Il existe en France depuis 30 ans un dispositif de droit au compte, organisé autour de la Banque de France. Sont concernées les personnes résidant en France ainsi que les Français de l'étranger, dès lors qu'ils ne possèdent pas de compte de dépôt en France. Selon la Banque de France, ce dispositif ne devrait pas subir de bouleversement majeur suite à l'adoption de cette directive (source : <https://acpr.banque-france.fr/publications/revue-de-lacpr/revue-de-lacpr-n21-sommaire/protection-de-la-clientele/retour-sur-la-directive-comptes-de-paiement.html>).

Plus d'informations :

www.banque-france.fr/la-banque-de-france/missions/protection-du-consommateur/droit-au-compte.html

FRANCE

ELECTIONS REGIONALES 2015

Les élections régionales se sont tenues les 6 et 13 décembre 2015. Il s'agissait d'élire les conseillers régionaux, qui forment l'assemblée délibérante de chaque région. Ces élections régionales ont été les premières depuis la réforme territoriale de 2015 qui a porté le nombre de régions métropolitaines à 13 au lieu de 22 et présentaient donc un enjeu particulier. Le taux de participation s'est élevé à 50,08 % des inscrits au premier tour et de 58,53 % au second tour.

En métropole, la droite remporte 7 régions (Ile-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Nord-Pas-de-Calais-Picardie, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Normandie) et la gauche 5 (Bretagne, Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon, Bourgogne-Franche-Comté et Centre-Val de Loire), tandis que la liste régionaliste est arrivée en tête en Corse.

En Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne (ALCA), c'est la droite (liste Union de la droite) qui a remporté le plus de suffrages. Voici les résultats du second tour dans cette région :

Liste conduite par	Nuances	Voix	% Inscrits	% Exprimés	Nb Sièges
M. RICHERT Philippe	LUD Liste Union de la droite	1 060 028	27,28	48,4	104
M. PHILIPPOT Florian	LFN Liste Front national	790 141	20,33	36,08	46
M. MASSERET Jean-Pierre	LDVG Liste Divers gauche	339 749	8,74	15,51	19

Ce scrutin a été marqué par l'importante progression du Front national, dont les listes ont recueilli 6,01 millions de voix au premier tour et 6,82 millions de voix au second tour. Les listes du Front national sont arrivées en tête du premier tour dans 6 régions et ont pu se maintenir au second tour de l'ensemble des 13 régions métropolitaines. Si aucune des listes de ce parti n'est arrivée en tête lors du second tour, il remporte toutefois 358 sièges dans les différentes assemblées régionales (sur un total de 1722 sièges), contre 118 lors des dernières élections régionales.

Les résultats complets sont disponibles sur le site du Ministère de l'Intérieur :
<http://elections.interieur.gouv.fr/regionales-2015/>

Source : www.interieur.gouv.fr/Elections/Actualites-des-elections/Elections-regionales-les-resultats

CCI ALSACE : CHIFFRES-CLÉS DE 2015

Sur leur site internet, la CCI Alsace communique les chiffres-clés de l'Alsace concernant différents thèmes : Environ 1 859 869 personnes habitent sur le territoire, notamment dans les 3 grandes agglomérations alsaciennes : Strasbourg, Mulhouse et Colmar. L'Alsace participe à 2,7 % du PIB (produit intérieur brut) national. Son principal partenaire économique reste l'Allemagne (30% des export-importations). La majorité des activités économiques sont réalisées dans le secteur tertiaire. Les deux grands employeurs sont PSA Peugeot (10500 salariés) et le groupe du Crédit Mutuel/CIC (8660 salariés). Au premier trimestre 2015, l'Alsace enregistre un taux de chômage de 9,2 % alors qu'il est de 10 % au niveau national.



Plus d'informations : www.alsaeco.com/observatoires/chiffres-cles-cci

ALLEMAGNE

AUGMENTATION DES TARIFS POSTAUX AU 01.01.2016

Au 1^{er} janvier 2016, la Poste allemande va augmenter les tarifs postaux de 8 cents pour les lettres standard (jusqu'à 20 grammes). Elle coulera 70 cents. Ceci représente une augmentation de 13 %. Si vous avez encore des timbres de 62 cts, il est possible d'acheter des timbres de 8 cts pour compléter le montant. Ces timbres de 8 cts sont disponibles depuis le 3 décembre 2015 dans les bureaux de poste. La Poste allemande augmente ses tarifs pour la deuxième fois au cours des douze derniers mois : les frais de port avaient déjà été augmentés de 60 à 62 cts au début de l'année 2015.

Voici un tableau indiquant les frais de port à partir de janvier 2016 :

National

Brief	Jusqu'au 31.12.2015	à partir du 01.01.2016
Standardbrief	0,62€	0,70€
Maxibrief	2,40€	2,60€
Einschreiben (recommandé)	2,15€	2,50€
Einschreiben Einwurf (recommandé avec accusé de réception)	1,80€	2,15€
Wert National	3,95€	4,30€

International

Brief	Jusqu'au 31.12.2015	à partir du 01.01.2016
Postkarte	0,80€	0,90€
Standardbrief	0,80€	0,90€
Großbrief	3,45€	3,70€

Plus d'informations : www.deutschepost.de/de/a/aenderungen-2016.html

CHANGEMENT DES PLAFONDS DE CALCUL DES COTISATIONS MALADIE ET RETRAITE

A partir du 1er janvier 2016 les plafonds seront changés puisque les salaires ont augmentés de manière générale au courant de l'année.

Assurance maladie :

Plafond d'obligation d'assurance: 56.250€ annuels, soit 4.687,50 EUR mensuels. Si votre revenu est supérieur vous avez la possibilité de vous assurer auprès d'une caisse privée.

Assurance retraite :

Pour l'assurance retraite il faut distinguer le système général et le système retraite de la Knappschaft (par exemple pour les mini jobs).

Système général: Allemagne de l'Ouest: 6.200€ mensuels - Allemagne de l'Est 5.400€ mensuels.

Système de la Knappschaft: Allemagne de l'Ouest: 7.650€- Allemagne de l'Est: 6.650€

Plus d'informations :

www.bundesregierung.de/Content/DE/Artikel/2015/10/2015-10-14-sozialversicherung.html

TRANSFRONTALIER

RATIFICATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION FISCALE CONCLUE ENTRE LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE

L'avenant à la convention fiscale conclue entre la France et l'Allemagne a été promulgué par l'assemblée parlementaire allemande (Bundestag) le 20.11.2015 et est entré en vigueur le 27.11.2015. L'avenant a également été ratifié par la France : l'Assemblée Nationale a adopté le projet de loi le 08.12.2015; le Sénat a, quant à lui, adopté le projet de loi en première lecture le 17.12.2015. De nombreuses modifications à la convention fiscale conclue entre la France et l'Allemagne entrent ainsi en vigueur au 01.01.2016. Seules certaines d'entre elles intéressent directement les salariés et les bénéficiaires de retraite ou pension. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des modifications les plus importantes :

Nouvelle réglementation de l'imposition des retraites d'assurance sociale ainsi que des autres revenus de l'assurance sociale

Depuis 2005 de nouvelles dispositions relatives à l'imposition des retraites étaient en vigueur en Allemagne. Elles concernaient également les bénéficiaires de retraite résidant en France et qui ont de ce fait reçu, ces dernières années, des avis d'imposition du Finanzamt Neubrandenburg. Toute personne percevant une retraite de la Deutsche Rentenversicherung, de la Knappschaft ou d'un autre organisme de l'assurance sociale, devait jusqu'à présent faire une déclaration d'impôt tant en France (au centre des impôts compétent pour son lieu de résidence) qu'en Allemagne et devait pour certains payer en Allemagne des rappels d'impôts sur de plusieurs années !

La nouvelle réglementation prévoit une nette simplification pour les retraités concernés : A l'avenir les retraites issues de l'assurance sociale allemande versées à des bénéficiaires résidant en France seront uniquement à imposer en France. Il en va de même pour le cas inverse (bénéficiaires de retraites de l'assurance sociale française résidant en Allemagne). Important : cette nouvelle réglementation n'a pas d'effets rétroactifs et ne concerne que les retraites qui seront versées à partir du 01.01.2016!

Si vous résidez en France et percevez une retraite d'Allemagne, c'est donc lors de la déclaration d'impôt 2017 que vous déclarerez, pour la première fois, uniquement en France vos retraites allemandes (celles perçues en 2016). Les retraites seront imposables dans leur totalité en France et vous n'aurez pas de crédit d'impôt. Si vous êtes affilié au régime légal de l'assurance maladie en France, votre retraite allemande sera également soumise à la CSG/CRDS (à l'instar des retraites suisses, cf. article dans [l'INFOBULLETIN de mars/avril 2015 « CSG/CRDS sur les revenus perçus à l'étranger »](#)).

La déclaration d'impôt en 2016 sur les revenus 2015 doit encore se faire selon la réglementation en vigueur avant l'adoption de l'avenant : Il convient donc de déposer une déclaration d'impôt dans les deux pays; votre retraite allemande sera imposée en Allemagne, dans votre pays de résidence en France la double imposition sera évitée par l'octroi d'un crédit d'impôt.

La nouvelle réglementation concerne non seulement les retraites mais également les autres revenus de l'assurance sociale comme les indemnités journalières maladie, les indemnités maternité, les indemnités journalières d'accident du travail et les allocations chômage. A partir de 2016, ces revenus ne seront imposables que dans le pays de résidence.

Instauration d'une « compensation fiscale sur les retraites » ainsi que d'une « compensation fiscale sur les frontaliers »

Les pertes de recettes fiscales résultant des nouvelles réglementations de la convention fiscale seront compensées par le versement d'indemnités compensatoires correspondantes. Ceci concerne d'une part les pertes résultant du transfert du droit d'imposition des retraites à l'Etat de résidence. Ici l'Etat de résidence est redevable à l'Etat payeur d'une indemnité égale à la totalité du montant des recettes fiscales perdues.

D'autre part l'avenant prévoit des indemnités compensatoires partielles du fait de l'imposition des frontaliers dans leur pays de résidence; celles-ci sont fixées à 1,5% de la rémunération brute annuelle des travailleurs frontaliers. Les contribuables ne sont pas concernés directement par ces nouvelles réglementations, le montant des compensations sera déterminé par les autorités fiscales compétentes et la compensation se fera directement entre les deux Etats.

SALON REGIONAL FORMATION EMPLOI

Les 22 et 23 janvier 2016 se tiendra la 38^{ème} édition du Salon Régional Formation Emploi au Parc des Expositions de Colmar. Le Salon s'adresse aussi bien aux demandeurs d'emploi qu'aux salariés en reconversion, aux étudiants, lycéens ou encore aux créateurs d'entreprise et a pour vocation de permettre un contact direct de ces publics avec les entreprises et les écoles en recherche de candidats. De nombreuses animations, ateliers et conférences sont également prévus.

Comme l'année dernière, l'accent sera mis également sur les opportunités d'emploi, de formation et d'apprentissage en Allemagne avec la présence au hall 3 d'un Pôle franco-allemand. Environ 85 exposants allemands (entreprises, services de l'emploi, CCI, institutions franco-allemandes ...) seront présents dans le hall 4 dont l'INFOBEST Vogelgrun/Breisach. Les chargées de mission de l'INFOBEST proposeront cette année des ateliers sur statut du frontalier (les dates et horaires exactes seront encore communiqués sur notre site internet : www.infobest.eu/fr/actualites/#article).

Le Salon est ouvert de 9h00 à 18h00, l'entrée est libre.

Pour plus d'informations : www.srfe.com



Les chargées de mission de l'INFOBEST Vogelgrun/Breisach lors de leur intervention en 2015.

Source (image) : www.salon-regional-formation-emploi.com/galeries/exposez-2/

CANTON DE BALE-VILLE ASSURE LA PRESIDENCE DE LA CONFERENCE DU RHIN SUPERIEUR EN 2016



La présidence de la Conférence du Rhin supérieur (CRS) sera assurée par la Suisse en 2016. Guy Morin, Président du conseil d'Etat du Canton de Bâle-Ville en sera le Président et présidera ainsi également la délégation suisse au sein de la CRS. La présidence suisse mettra l'accent sur les thèmes du marché du travail, de la lutte contre le réchauffement climatique, de la santé et de la circulation.

Source (texte) : www.conference-rhin-sup.org/fr/la-conference-du-rhin-superieur/apercu/actualites/items/canton-de-bale-ville-assure-la-presidence-de-la-conference-du-rhin-superieur-en-2016.html

Source (image) : www.regierungsrat.bs.ch/mitglieder/morin.html

NOUVELLE BROCHURE DE LA CONFERENCE DU RHIN SUPERIEUR CONSACREE A LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE DANS LE RHIN SUPERIEUR

La Conférence du Rhin supérieur a publié une nouvelle brochure, intitulée « 40 ans de coopération transfrontalière dans le Rhin supérieur ». Elle contient non seulement un aperçu du développement historique de la coopération transfrontalière dans le Rhin supérieur, mais aussi une présentation des divers projets et thèmes d'actualité. Vous pouvez télécharger la brochure en cliquant sur le lien suivant :

www.conference-rhin-sup.org/fr/la-conference-du-rhin-superieur/apercu/actualites/items/brochure-40-ans-de-cooperation-transfrontaliere-dans-le-rhin-superieur.html



NOUVEAU SITE INTERREG V RHIN SUPERIEUR

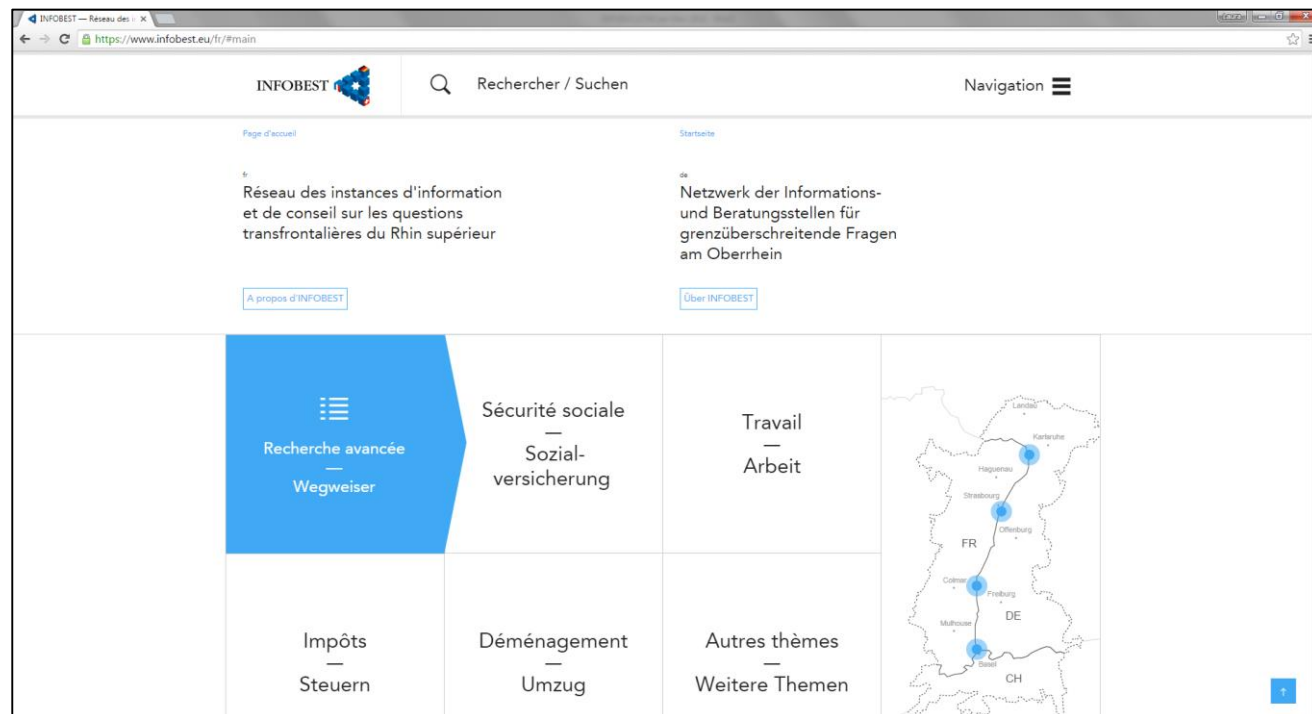
Le site du Programme INTERREG (programme européen visant à promouvoir la coopération entre les régions européennes) a été renouvelé pour donner un maximum d'informations à propos de la nouvelle édition INTERREG V Rhin Supérieur : www.interreg-rhin-sup.eu

En plus de découvrir les dernières actualités, les dates importantes et les offres proposées par le programme, on y apprend les étapes à suivre pour monter une demande de cofinancement. Un glossaire aide à trouver facilement les informations recherchées.

INFOBEST

UN NOUVEAU SITE INTERNET POUR LE RESEAU INFOBEST

Les instances publiques d'information et de conseil INFOBEST, situées dans la région frontalière trinationale franco-germano-suisse, existent depuis les années 1990 pour répondre aux questions transfrontalières ayant trait à l'Allemagne, à la Suisse et à la France. Elles sont portées par des collectivités territoriales et des organismes publics. Le site internet du réseau INFOBEST a fait l'objet d'un intense travail de refonte au cours de l'année dernière. La nouvelle version, qui est en ligne depuis octobre 2015, assure plus de clarté et de lisibilité, rendant ainsi plus aisée la consultation du site. La rénovation technique du site a joué à cet égard un rôle majeur.



www.infobest.eu

L'ancienne version du site était devenue lente et complexe du fait de la croissance continue de son contenu. Le réseau INFOBEST a donc décidé en 2013 de la rénover intégralement. Une fois les formalités de procédure et d'appel d'offres accomplies, les collaborateurs des INFOBESTs ont retravaillé la structure et le contenu du site.

Le concept et le design ont été totalement repensés en intégrant les contraintes posées par les innovations techniques, assurant ainsi par exemple une bonne lisibilité sur les smartphones et tablettes.

Il s'agit ici d'un projet de grande envergure étant donné la diversité des thématiques abordées par l'ancien comme par le nouveau site : déménagement dans le pays voisin, travail/chômage, santé, retraite, impôts, prestations familiales, circulation, formation. Une nouvelle rubrique a en outre fait son apparition sur le nouveau site : celle listant à la fois les autres interlocuteurs pertinents pour les thématiques ne relevant pas d'INFOBEST et les autres instances transfrontalières de la région du Rhin supérieur.

Toutes les informations du site sont disponibles en allemand et en français. L'offre d'informations est encore enrichie par de nombreux liens vers les informations complémentaires disponibles dans les trois pays. Le visiteur du site dispose ainsi d'un accès direct aux informations de l'administration compétente, sans devoir visiter l'ensemble du web avant de trouver le bon interlocuteur ou la bonne information.

Ainsi rénové, le site INFOBEST pourrait bien être à l'heure actuelle la plus grande source d'informations en matière de questions transfrontalières dans la région du Rhin supérieur, ne se limitant pas aux seules questions « classiques » des frontaliers, mais couvrant plus largement toutes les situations qu'est amené à connaître au cours de sa vie un citoyen de la région trinationale du Rhin supérieur.

INFOBEST Vogelgrun/Breisach

2016: ORGANISATION DE DEUX JOURNÉES D'INFORMATION TRANSFRONTALIÈRE POUR LES 20 ANS D'INFOBEST

En 2016 l'INFOBEST Vogelgrun/Breisach fêtera ses 20 ans. C'est, en effet, en 1996 que l'INFOBEST a été créée, le premier Comité Directeur réunissant l'ensemble de ses cofinanceurs s'est tenu le 10.06.1996. Dans le cadre de cet anniversaire, l'équipe de l'INFOBEST organisera, en 2016, deux éditions de la Journée d'Information Transfrontalière. Cette manifestation, au cours de laquelle les usagers ont la possibilité de rencontrer des experts des caisses et administrations des deux pays, se tient habituellement une fois par an. En 2016, les Journées se tiendront **le mardi 22 mars** et **le jeudi 3 novembre**, toutes deux dans les locaux administratifs de la **Communauté de Communes du Pays du Brisach** (16 Rue de Neuf Brisach, 68600 Volgelsheim). Seront présents les experts des caisses de retraites, des caisses d'assurance-maladie, des services de l'emploi, des services fiscaux et des caisses d'allocations familiales.

La prise de rendez-vous auprès de l'INFOBEST est impérative.

LANDKREIS BREISGAU-HOCHSCHWARZWALD : RÉÉLECTION DE LA LANDRÄTIN



Huit ans après sa première élection, Dorothea Störr-Ritter, première femme à avoir occupé la fonction de Landrätin dans le Bade-Wurtemberg, a été réélue le 21.12.2015. La présidente du Groupe de projet de l'INFOBEST Vogelgrun/Breisach était la seule candidate.

Madame Störr-Ritter a été élue pour la première fois Landrätin en décembre 2007. Les Landräte sont principalement en charge de l'administration courante et représentent le Landkreis. La durée de leur mandat est de huit ans et ils sont élus par le *Kreistag* (conseil du

Landkreis). Le Kreis Breisgau-Hochschwarzwald compte 50 villes et communes en Forêt noire et dans le Rhin Supérieur avec une population de 260 000 habitants.

Source (image) :

www.breisgau-hochschwarzwald.de/pb/Breisgau-Hochschwarzwald.Lde/Start/Landkreis+_Politik/Landraetin+Dorothea+Stoerr_Ritter.html

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016 - TRADUCTION DES FORMULAIRES EN ALLEMAND

Afin d'aider les agents recenseurs se rendant chez les ressortissants allemands installés dans les communes d'Alsace, l'instance franco-allemande INFOBEST Vogelgrun/Breisach élabore chaque année une traduction des questionnaires de l'INSEE. Une notice en langue allemande expliquant l'utilité du recensement, ainsi que les deux questionnaires de l'INSEE traduits ont été envoyés aux communes concernées en Alsace. Cette initiative est menée dans le cadre de l'Eurodistrict Region Freiburg/Centre et Sud Alsace.

Pour plus d'informations vous pouvez contacter l'INFOBEST Vogelgrun/Breisach au 03.89.72.04.63 (ou d'Allemagne au 07667/832 99).

Vous trouverez également ces documents sous : www.infobest.eu (rubrique Actualités).

PERMANENCES AU 1^{ER} SEMESTRE 2016

L'INFOBEST Vogelgrun/Breisach propose de nouveau en 2016 des permanences mensuelles avec la caisse de retraite allemande (*Deutsche Rentenversicherung*), les caisses d'assurance maladie française et allemande (AOK et CPAM) ainsi qu'avec les services de l'emploi français et allemand (*Pôle Emploi Haut-Rhin* et *Agentur für Arbeit Freiburg*). Si vous avez des questions concernant votre retraite allemande, la caisse de maladie française ou allemande ou concernant les indemnités chômage en France ou en Allemagne, vous pouvez prendre rendez-vous auprès de l'INFOBEST Vogelgrun/Breisach pour un entretien individuel avec l'interlocuteur correspondant. Par ailleurs une conseillère du réseau EURES-T Rhin Supérieur informe gratuitement deux fois par mois sur les questions relatives au droit du travail en Allemagne. La prise de rdv est également impérative (.

Dates :

	Deutsche Rentenversicherung (caisse de retraite allemande)	AOK & CPAM (caisses maladie)	Pôle emploi Haut-Rhin & Agentur für Arbeit Freiburg
Janvier	19.01.2016	28.01.2016	14.01.2016
Février	23.02.2016	25.02.2016	04.02.2016
Mars	15.03 + 22.03.2016*	22.03.2016*	03.03 + 22.03.2016*
Avril	19.04.2016	28.04.2016	07.04.2016
Mai	17.05.2016	12.05.2016	12.05.2016
Juin	21.06.2016	-	02.06.2015

* A cette date aura lieu la 1^{ère} des deux Journées d'information transfrontalière en 2016 à Volgelsheim.

Permanences du réseau INFOBEST

	INFOBEST PAMINA	INFOBEST Kehl/ Strasbourg	INFOBEST Vogelgrun/ Breisach	INFOBEST PALMRAIN
EURES	14.01.2016 sur rendez-vous		Conseillère sur le droit du travail un jeudi sur deux semaines sur rendez-vous	
Agentur für Arbeit, Pôle Emploi		Pôle Emploi 19.01.2016, 23.02.2016 sur rendez-vous	Agentur Für Arbeit / Pôle Emploi 14.01.2016, 04.02.2016 sur rendez-vous	
Caisses de retraite		DRV + Carsat 17.02.2016 sur rendez-vous	DRV 19.01.2016, 23.02.2016 sur rendez-vous	Permanence trinationale des caisses de retraite française, suisse et allemande : 26.01.2016 Rendez-vous uniquement au +33 (0)9 71 103 960
Caisses d'assurance maladie	AOK 04.02.2016 sur rendez-vous		AOK et CPAM 28.01.2016, 25.02.2016 sur rendez-vous	
CAF				03.02.2016, 02.03.2016 sur rendez-vous
Imposition retraite en Allemagne	sur rendez-vous	sur rendez-vous	sur rendez-vous	25.01.2016, 08. et 29.02.2016, sur rendez-vous
Notaire	chaque 1 ^{er} mardi du mois, l'après- midi sur rendez-vous			
Journées d'informations transfrontalières	02.03.2016 sur rendez-vous	19.04.2016 sur rendez-vous	22.03.2016 sur rendez-vous (6-8 semaines avant la date)	12.05.2016 sur rendez-vous Réservez vos rendez-vous à partir de la mi-février !

www.infobest.eu

INFOBEST Kehl/Strasbourg Rehfußplatz 11 D-77694 Kehl am Rhein D: ☎ 07851 / 9479 0 D: 📠 07851 / 9479 10 F: ☎ 03 88 76 68 98 E-Mail: kehl-strasbourg@infobest.eu	INFOBEST Vogelgrun/Breisach Ile du Rhin F-68600 Vogelgrun D: ☎ 07667 / 832 99 F: ☎ 03 89 72 04 63 F: 📠 03 89 72 61 28 E-Mail: vogelgrun-breisach@infobest.eu
INFOBEST PAMINA Altes Zollhaus D-76768 Neulauterburg D: ☎ 07277 / 8 999 00 D: 📠 07277 / 8 999 28 F: ☎ 03 68 33 88 00 F: 📠 03 68 33 88 28 E-Mail: infobest@eurodistrict-regio-pamina.eu	INFOBEST PALMRAIN Pont du Palmrain F-68128 Village-Neuf D: ☎ 07621 / 750 35 F: ☎ 03 89 70 13 85 F: 📠 03 89 69 28 36 CH: ☎ 061 322 74 22 CH: 📠 061 322 74 47 E-Mail: palmrain@infobest.eu

Mentions légales :

INFOBEST Vogelgrun/Breisach

Ile du Rhin

F-68600 Vogelgrun

Tél. : 03 89 72 04 63 ; Fax : 03 89 72 61 28

E-Mail : vogelgrun-breisach@infobest.eu

Responsable de publication : Laura Berchtold et Delphine Carré

Rédaction : Pascale Allgeyer, Christiane Andler, Laura Berchtold, Marc Borer, Bastien Candelier, Delphine Carré, Hanna Endhart, Anette Fuhr, Larissa Hirt, Christine Journot-Seiffge, Birgit Muller, Cindy Schildknecht, Monica Schoch.

Janvier 2016